



Le Recycleur

Le bulletin d'information
des recycleurs membres de l'Association des recycleurs
de pièces d'autos et de camions inc.

Vol. 5, n° 1

Les coussins gonflables

Où en sommes-nous?

Rappel des événements :

2001:

- Découverte de pratiques douteuses dans le domaine de la reconstruction de coussins gonflables déjà déployés de marques Demers et National Air Bags.

Décembre 2001 :

- Présentation du projet de loi 67 par le Ministre Chevette.
- Mise en circulation par la SAAQ d'une lettre de service auprès de leurs mandataires visant à interdire l'installation de coussins gonflables usagés au profit exclusif des coussins d'origine neufs.

Janvier 2002 :

- L'ARPAC entreprend une action contre la SAAQ pour invalider le contenu de la lettre de service qui fait suite à la for-

mulation du "projet" de loi non adopté.

Printemps 2002 :

- Rencontres du conseil d'administration, accompagné de l'avocat de l'ARPAC, avec les dirigeants de la SAAQ et le nouveau ministre des Transports, M. Serge Ménard.
- Promesse verbale de la tenue d'une étude conjointe sur la sécurité des ballons usagés non déployés.
- Poursuite des démarches de l'ARPAC mais sans obtenir une promesse écrite formelle du Ministère des Transports.

13 juin 2002 :

- Le Ministre recule sur ses positions et fait adopter le projet de loi 67 en 3^e lecture.
- La loi 67 bannit l'utilisation des coussins gonflables à l'échelle du Québec.
- L'ARPAC réagit et après consultation auprès de ses procureurs, embauche un lobbyiste

chevronné, M. Alain Lemieux, pour l'appuyer dans ses démarches. M. Lemieux avait eu, au cours des 12 dernières années, à gérer des dossiers d'affaires gouvernementales pour plusieurs entreprises des secteurs privé et public.

Le mandat de M. Lemieux est donc, d'une part, de convaincre les autorités gouvernementales québécoises de modifier leur législation pour permettre la vente de coussins gonflables et, d'autre part, d'amener les dites autorités à former une table de concertation.

5 novembre 2002 :

- Diffusion d'un communiqué de presse à tous les médias dénonçant la décision unilatérale du gouvernement du Québec de modifier le Code de la sécurité routière interdisant la vente et l'installation de coussins gonflables recyclés depuis le 1er août.

Hiver 2002-2003 :



SOMMAIRE

Les coussins gonflables,
où en sommes-nous?1

Et le dossier des assurances?2

Suite ("Les coussins gonflables...")

- Envoi massif de correspondance à tous les représentants des partis politiques siégeant à l'Assemblée nationale.
- Entrevues répétées des représentants de l'ARPAC et du lobbyiste avec les divers représentants des partis politiques afin de relancer le débat en chambre.

• 19 février 2003 :

• Réception d'une correspondance du cabinet du Ministre des Transports informant l'ARPAC de l'intention des membres du cabinet de les rencontrer pour la constitution d'une table de concertation.

• 28 février 2003 :

• Présentation auprès de la SAAQ et des différents intervenants au dossier, de la problématique des coussins gonflables recyclés. □

□ Contenu de la présentation :

- Les risques associés aux coussins gonflables "réusinés" (déployés) ne sont pas nécessairement associés aux autres (recyclés non déployés).
- La sécurité du consommateur et l'intégrité du parc automobile québécois est la finalité ultime du contrôle des coussins gonflables.

Les acquis :

Obtention d'un siège à la Table de concertation sur les vols automobiles, présidée par la SAAQ, visant à identifier et à formuler des solutions pratiques et applicables aux problèmes de l'industrie automobile, entre autres, celui des coussins gonflables recyclés non déployés.

Buts de l'ARPAC :

- S'assurer de la récupération, de l'entreposage et de la disposition des coussins gonflables du véhicule donneur au véhicule receveur tout en exerçant un suivi sur le véhicule

venir :

- **10 avril 2003:** Première rencontre de la Table de concertation présidée par la SAAQ.

Vous serez tenus étroitement informés de l'avancement des travaux dans ce dossier.

On l che pas!



Et le dossier des assurances...

Par André Desmarais

Groupe Desmarais Pinsonneault & Avard

En février 2001, après plusieurs rencontres auprès de différents fournisseurs, nous avons conclu une entente avec ING, Compagnie d'assurances. Celle-ci nous a donné l'opportunité d'offrir un produit d'assurance aux membres de l'ARPAC qui possèdent le réseau Phauto-Pak et sont accrédités ING. Dans cette entente, nous avons convenu qu'après une année, nous réévaluerions l'ensemble du dossier.

Depuis un mois, M. Michel Robert et moi avons rencontré à trois reprises les dirigeants de ING. Nous avons fait le bilan de la dernière année, qui fut très positif, et nous sommes présentement à négocier une amélioration à notre produit tant en assurance d'automobiles qu'en assurance de biens commerciaux. De

plus, nous avons demandé à ING d'avoir la possibilité d'offrir le programme d'assurances à tous les membres en règle de l'ARPAC qui rencontrent les normes de souscription de l'assureur.

Lors du prochain communiqué, je vous ferai part des résultats de nos rencontres et des améliorations que nous apporterons pour la prochaine année.

Si vous avez besoin d'informations additionnelles, n'hésitez pas à me contacter.

n André Desmarais n

1 800 361-9866

Nos commanditaires:

Cette publication est une gracieuseté des membres associés

Centre du Cardan M.D. inc.
5410, rue de Bordeaux, Montréal (Qc) H2H 2A8
Tél.: (514) 526-1906 • Téléc.: (514) 526-0526



FERS & MÉTAUX RECYCLÉS L.M.T.E.
1975, Jean-Marie Langlois
Laprairie, Québec J5R 5Z8
Tél.: (450) 444-4424
Téléc.: (450) 444-4499



3795, Georges Corbeil, Terrebonne, (Qc) J6X 4J5
Tél.: (450) 968-2000 • Téléc.: (450) 968-2444
Sans frais: (800) 361-4260

LES AUTO-CORE
RÉSULIMÉ & GÉRAVAIS LTÉE
1900, Thomas Edison, Terrebonne (Qc) J6Y 1L5
Tél.: (450) 437-0609 • Téléc.: (450) 437-0426



820, boul. Ford, Châteauguay (Qc) J6J 4Z2
Tél.: (450) 699-0719 • Téléc.: (450) 692-5770



3930, Louis-Pinard, bur. 203
Trois-Rivières (Qc) G8Y 4L9
Tél.: (819) 370-3198 • Téléc.: (819) 370-1338



13000, des Glaiéuls, Ste-Angèle de Laval (Qc) G0X 2H0
Tél.: (819) 222-5332 • Téléc.: (819) 222-5332
Sans frais: (800) 961-0344



314, Principale, Saint-Thomas d'Aquin (Qc) J0H 2A0
Tél.: (450) 796-3321 • Téléc.: (450) 796-4388
Sans frais: (800) 361-9866



548, Irénée, St-Lin, Laurentides (Qc) J0R 1C0
Tél.: (514) 241-9125 • Téléc.: (450) 439-7004

tous nos membres:
nous attendons vos commen-